

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE

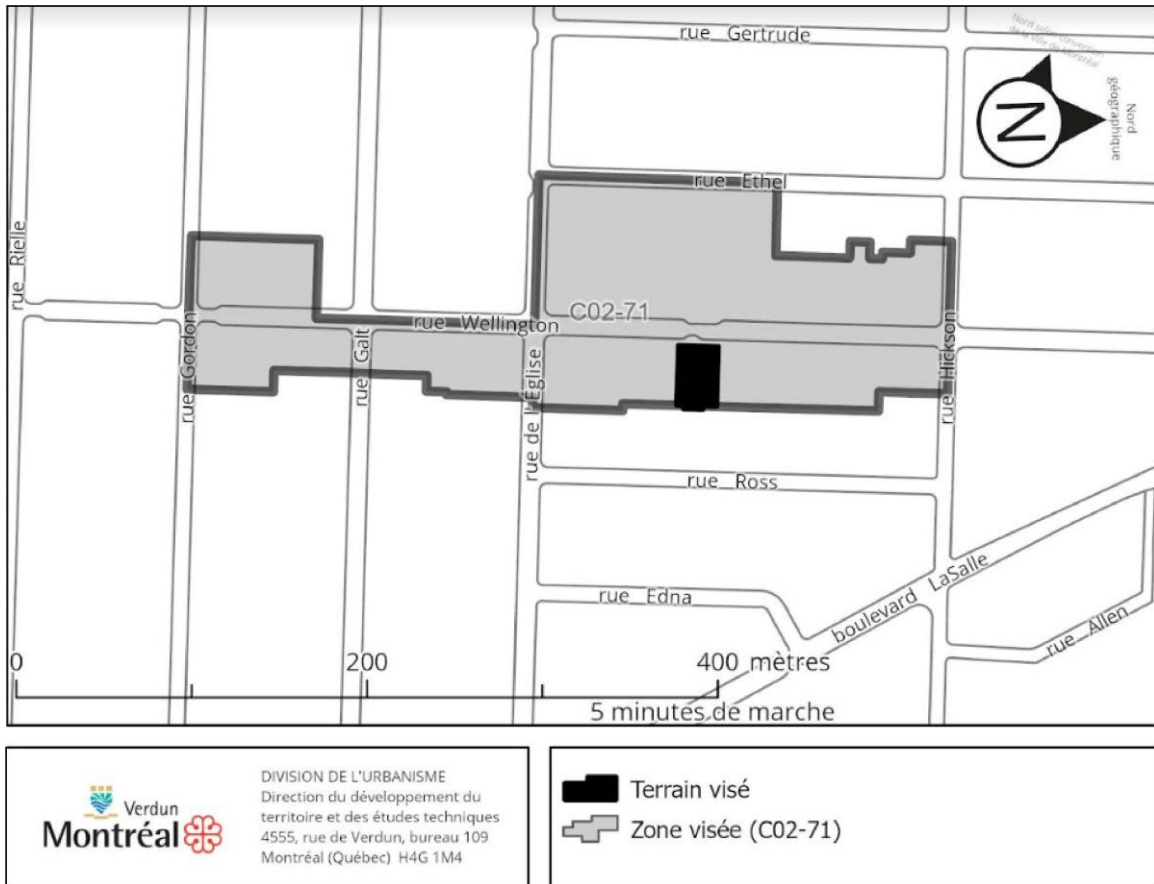
À toutes les personnes intéressées par la résolution CA23 210281 tenant lieu d'un premier projet de résolution afin de permettre l'aménagement et l'occupation d'un toit terrasse sur le toit du bâtiment situé au 4012A, rue Wellington - lot 1 153 632 du cadastre du Québec.

**Aménagement et occupation d'un toit terrasse  
sur le toit du bâtiment situé au 4012A, rue Wellington**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil de l'arrondissement de sa résolution CA23 210281 tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) lors de sa séance du 7 novembre 2023, l'arrondissement tiendra une assemblée publique le **mardi 21 novembre 2023 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, situé au 4555 rue de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), car il déroge à l'article 187 du *Règlement de zonage* (1700).

Ce premier projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Il contient également des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Verdun (Québec) H4G 1M4

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une ou plusieurs dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur ce projet de règlement au cours de cette assemblée. Elle peut également déposer tout écrit portant sur ce projet de règlement (p. ex. : un mémoire) au cours de l'assemblée ou le transmettre préalablement à l'arrondissement à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publiques  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Verdun (Québec) H4G 1M4

ou le transmettre par courriel à l'adresse suivante : greffe-verdun@montreal.ca,  
et ce, en tout temps avant la tenue de l'assemblée publique.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,  
le 13 novembre 2023.

*Stephanie Zhao Liu* (Original signé numériquement)

Stephanie Zhao Liu,  
Secrétaire d'arrondissement